

En 1888, création de la bibliothèque

L'an mil huit cent quatre-vingt-huit, le dix février, le Conseil municipal de la commune d'Asnières s'est réuni sous la présidence de Monsieur Sauvageot Antoine, maire, pour la tenue de la session ordinaire dudit mois.

Présents : MM. Chauvelot Antoine, Chauvelot Jules, Seignot, Colombet, Mavoit, Sauvageot Charles et Sauvageot A., maire. Absents : Sanssié, Sauvageot Pierre, Mercier.

Monsieur le Président expose que, désirant répandre la lecture des bons livres dans la commune où elle n'est pas en honneur, il propose de créer une bibliothèque populaire. Il ajoute que la commune étant dans l'impossibilité de voter aucun crédit, elle pourra accepter comme premier fonds de caisse une somme de cinq francs, plus un livre, dons gracieux des pompiers.

Il espère que des dons pourront, dans la suite, être faits soit par des particuliers, soit par la commune, soit enfin par le Conseil Général.

Le Conseil,

Oùï la proposition de Monsieur le Président, approuve de point en point ladite proposition, vote la création d'une bibliothèque populaire, et fait des vœux pour que Messieurs les répartiteurs du crédit de 1 000 f. voté par le Conseil Général, veuillent bien comprendre la commune d'Asnières parmi les communes dignes d'être favorisées.

Fait à Asnières...

L'an mil huit cent quatre-vingt-huit, le vingt-six mai, le Conseil municipal de la commune d'Asnières, réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Sauvageot Charles, maire.

Étaient présents : MM. Sauvageot Charles, Maire, Mavoit J. Bte, Sauvageot Antoine, Seignot Auguste, Mercier Claude, Goujon Pierre, Dancheville J. Bte, Meuret Lucien, Gressart Jean. M. le Président expose que la commune d'Asnières venant d'être dotée de 39 volumes par M. le Ministre de l'Instruction publique, il importe que ces livres soient mis à l'abri de la poussière et propose au Conseil de faire faire une armoire en bois blanc qui recevra les susdits volumes.

Le Conseil municipal,

Oùï la proposition de M. le Maire, vote à l'unanimité la somme de trente francs pour l'achat d'un meuble en bois blanc qui devra recevoir les volumes appartenant à la bibliothèque populaire de la commune.

Fait et délibéré...